



REGLES D'HYGIENE ET DE BONNES PRATIQUES (THERMALISME)



LIEU DE LA FORMATION

AGENCE DE DAX
INSTITUT DU THERMALISME DAX (40)
SUR SITE DE L'ENTREPRISE

PUBLIC CONCERNÉ

Agents thermaux, agents
d'accueil et d'hygiène

PRÉ-REQUIS

Personnels professionnels en tant
qu'agents thermaux

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

Durée : 2 journées
Organisation : nous consulter

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Compte personnel de Formation CPF
- CPF transition Professionnelle (ex CIF)
- Financement personnel
- Financement Pôle Emploi
- Financement Région
- Plan de développement des compétences
- PRO-A (ex Période de PRO)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser et mettre en oeuvre les règles d'hygiène et de bonnes pratiques de la profession

CONTENU DE LA FORMATION

- Exploitation des plateaux techniques
 - connaître les règles d'hygiène et de sécurité (au regard du système HACCP et GBPT « guide des bonnes pratiques thermales »)
- Nettoyage - hygiène des locaux et postes de soins
 - mettre en oeuvre ces règles et pratiques
- Qualité
 - approche de la gestion de la qualité

CONDITIONS DE FORMATION

La pédagogie préconisée sera très active et participative. Elle s'appuiera en permanence sur les aspects théoriques et les situations rencontrées sur le terrain par les agents.

Utilisation du GBPTh (guide des bonnes pratiques thermales) qui propose une adaptation de la méthode HACCP au milieu thermal.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Validation : attestation de formation

PROFIL DES INTERVENANTS

Intervenants des spécialités

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DES LANDES

Myriam DHAILLY
Conseillère en Formation
Professionnelle
myriam.dhailly@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 58 05 65 65
05 58 05 65 64